

Affaire suivie par : **Claudie QUIATOL / SERVICE DE L'URBANISME**

DIVISION

Dossier n° **DIV 98805 2024 0011**
Autorisé le : **22 août 2024**

Arrêté municipal n°24/155/DBA en date du 22 août 2024

VU la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie ;
VU le Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie, notamment les articles L 122-20 et L 122-21 ;
VU le code de l'Urbanisme de Nouvelle-Calédonie,
VU la loi modifiée n°99-210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie ;
VU la délibération n°12/CP du 18 mars 2015 relative à la partie réglementaire du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie ;
VU la délibération n°28-2006/APS du 27 juillet 2006 portant réglementation des lotissements et des divisions dans la Province Sud ;
VU la délibération n°146/CP du 7 juin 2024 portant mesures exceptionnelles dans le contexte de la crise de mai 2024 ;
VU la délibération n°40-2024/APS du 15 juillet 2024 relative à la prorogation des délais et à l'adaptation des procédures d'urbanisme ;
VU la délibération modifiée n° 25-2015/APS du 6 août 2015 relative au permis de construire et à la déclaration préalable en Province Sud ;
VU la délibération n°52-2012/APS du 18 décembre 2012, approuvant la révision du Plan d'Urbanisme Directeur de la Commune de Dumbéa ;
VU la délibération n°2012/436 du 16 novembre 2012 approuvant le projet de Plan d'Urbanisme Directeur de la commune de Dumbéa.
VU la délibération n°438-2020/BAPS/DAEM du 22 septembre 2020 relative à la mise en révision du plan d'urbanisme directeur de la commune de Dumbéa,
VU la délibération n°2020/201/DBA du 13 mai 2020 habilitant le Maire à engager la procédure de mise en révision du Plan d'Urbanisme Directeur de la Ville de Dumbéa,
VU la délibération n°2023/251/DBA du 30 octobre 2023 arrêtant et rendant public le projet de Plan d'Urbanisme Directeur révisé de la ville de Dumbéa,
VU la délibération n°2023/216 du 12 octobre 2023 relative à la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au bénéfice du Maire,
VU l'arrêté municipal n°23/612/DBA du 16 octobre 2023 portant délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints titulaires d'une délégation,
VU l'arrêté municipal n°23/613/DBA du 16 octobre 2023 portant délégation de fonctions et délégation de signature aux conseillers délégués,
VU l'arrêté municipal n°20/348/DBA du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints et à certains conseillers municipaux titulaires d'une délégation,
VU l'avis favorable de la Calédonienne Des Eaux référencé TEC/BE/VF/197/23 en date du 12 juin 2024 ;
VU l'avis favorable de l'Électricité et Eau de Calédonie référencé 21970 2024 en date du 4 juillet 2024 ;
VU l'avis favorable du Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa du 15 janvier 2024 ;
VU l'avis favorable de la Direction de l'Aménagement, de l'Équipement et des Moyens - Service des Etudes référencé 271811-2023/2-ISP/DAEM en date du 31 janvier 2024 ;
VU le certificat de dépôt du Service Topographique et Foncier de la Direction de l'Aménagement de l'Équipement et des Moyens de la Province Sud, référencé 122900-2024/3-REP/DAEM en date du 12 juillet 2024 ;

VU la demande de division présentée par :

Le Cabinet de géomètre experts SELARL NATHALIE GARRIDO

Déposée le : 3 mai 2024

Complétée le : 6 mai 2024

Pour des terrains appartenant à : **FONDS SOCIAL DE L'HABITAT**